



Syndicat CGT du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
5 avenue Garibaldi 21000 Dijon

Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)
cgt.syndicat@bourgognefranche.comte.fr

Dijon le 14 mai 2018

Madame la Présidente
Conseil Régional de
Bourgogne Franche-Comté
4 square Castan
25000 Besançon

Courrier envoyé par mail et lettre recommandé le 14 mai

2018

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5 Du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève pour le 22 mai 2018 à partir de 00H
Notre organisation syndicale, dépose ce préavis de grève qui débutera le mardi 22 mai 2018 à partir de 00H sur l'appel à la grève nationale déposé par notre fédération public avec les revendications portées.

Revendications locales

- Renégociation immédiate du régime social global avec un alignement sur le plus favorable
- Titularisation des précaires
- Création de postes supplémentaires siège et lycées afin de soulager la surcharge de travail des agents qui dégrade fortement leur condition de travail.
- Augmentation du régime indemnitaire significative.
- Respect des droits des agents individuels et collectifs.

Revendications Nationales

- Retrait du jour de carence
- Dégel du point d'indice +PPCR
- La réaffirmation du principe du concours comme mode de recrutement de l'encadrement ;

- La protection des lanceurs d'alerte pour garantir la déontologie des fonctionnaires ;
- La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et des moyens dédiés pour y parvenir ;
- La création d'un réel droit à la déconnexion, une réduction du temps et de la charge de travail ;
- La suppression du RIFSEEP et toute autre prime à la performance ;
- La réévaluation des grilles indiciaires ;
- De véritables moyens pour répondre aux exigences d'une fonction publique performante et de qualité et non pas la restriction budgétaire de la démarche CAP 2022 voulue par le gouvernement.

Afin de permettre aux personnels et agents syndiqués et non syndiqués de notre collectivité relevant de notre fédération des services publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences partant du mardi 22 mai à 00H.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale
Catherine Salvadori


